



Ambassade d'Italie  
Dakar

## **AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET**

### **Présélection des cabinets pour les études environnementales et énergétiques dans les sites d'intervention prioritaires du programme WEFE-SENEGAL**

**1. Référence de la publication**

AMI N° 01/2018/WEFE-SENEGAL

**2. Procédure**

Négociée concurrentielle

**3. Nom du programme**

Appui à la gestion intégrée des problématiques environnementale liées aux ressources en eau et le nexus eau-énergie-agriculture dans le bassin du fleuve Sénégal (WEFE-SENEGAL)

**4. Financement**

ENV/2017/383-744

**5. Administration contractante**

Ambassade d'Italie à Dakar

Ministère Italien des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale (MAECI) – Direction Générale pour la Coopération au Développement (DGCS)

**6. Nature du contrat**

Prix global sur deux (2) lots

**7. Description du contrat**

A. Les services pour une durée totale de dix (10) mois comprennent deux lots d'étude correspondant chacun à une zone prioritaire d'intervention :

Lot 1. Fouta-Djalon (République de Guinée)

Lot 2. Haut Bassin Malien (République du Mali)

B. Chaque lot comprend deux (2) axes de réalisation :

Axe 1 : Etats des lieux pour une durée totale de quatre (4) mois

Axe 2 : Etudes de faisabilité et planification d'interventions pour une durée totale de huit (8)

mois

## 8. Budget indicatif

EUR 270.000 sur deux (2) lots :

- Lot 1 EUR 180.000 la somme ainsi répartie : axe 1 EUR 50.000, axe 2 EUR 130.000
- Lot 2 EUR 90.000 la somme ainsi répartie : axe 1 EUR 45.000, axe 2 EUR 45.000

## 9. Date prévue pour l'envoi du dossier d'appel d'offres

Trente (30) jours après la phase de présélection.

## 10. Informations complémentaires

A. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations de services notées ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour les exécuter. Les critères de présélection et de notation sont les suivantes :

- 1) Nature des activités du candidat (10 points)
- 2) Nombre d'années d'expérience dans des études similaires (10 points)
- 3) Qualifications du candidat dans les domaines Eau, Energie, Agriculture et Environnement (20 points)
- 4) Références concernant l'attribution et l'exécution de marchés analogues et l'organisation technique et managériale du cabinet (30 points)
- 5) Les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels (30 points)

Il est demandé aux candidats des fournir ces informations en ne dépassant pas 10 pages. La note minimale requise des différents candidats est de 70 sur 100.

Les candidats **peuvent s'associer** pour renforcer leurs compétences respectives. Les candidats peuvent également manifester leur intérêt **pour un seul lot ou les deux**.

B. Une liste des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières. La sélection et l'attribution du marché seront faites selon la méthode basée sur la qualité technique et le montant de la proposition (sélection qualité/coût).

C. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence auprès de la Coordination déléguée du programme au bureau de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement 69, Rue Jacques Bugnicourt – CP 18524 Dakar (Sénégal), Tél : + 221 33 822 87 11, tous les jours ouvrables de 9 à 13 heures.

D. Les manifestations d'intérêt, placées dans une enveloppe cachetée et indiquant la référence de la publication, doivent être déposées à la Coordination déléguée du programme au bureau de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement 69, Rue Jacques Bugnicourt – CP 18524 Dakar (Sénégal) **au plus tard le 26 juillet 2018 à 12 heures**. Les manifestations d'intérêt remises en retard ne seront pas acceptées.

## 11. Base juridique

Règlement (UE) n° 236/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure.